



DÉLÉGATION SUISSE  
près l'AELE et le GATT

9-11, rue de Varembé  
1211 GENÈVE 20  
Case postale 194  
Tél. (022) 33 52 00

2520.1  
CONFIDENTIEL

le 16 novembre 1990

Situation de la négociation EEE : position des pays nordiques  
et perspectives de la Présidence autrichienne

1. Appréciation de la situation

Depuis la décision du Gouvernement suédois d'infléchir la politique européenne du Royaume dans le sens d'une adhésion aux Communautés, les événements se sont précipités dans le paysage de la négociation EEE. Ces événements ont, pris isolément et dans leur ensemble, affecté de manière fondamentale la nature et les perspectives de la négociation:

- a) alors que le Traité instituant un Espace Economique Européen devait être un instrument offrant un cadre de relations équilibré - et durable pour les pays de l'AELE qui le souhaiteraient - la décision suédoise lui a enlevé toute chance d'équilibre réel entre "substance" et "institutions". Le Traité ne sera en effet conçu que comme un instrument temporaire, dont les institutions devront avoir pour premier objectif de ne perturber en rien le fonctionnement de la Communauté.
- b) la tactique adoptée dans la proposition au Conseil fédéral du 29 octobre (disponibilité des pays de l'AELE à réduire le nombre de leurs dérogations en échange d'un véritable mécanisme commun de décisions) était la seule possible à ce stade de la négociation. Malheureusement, ainsi que le

craignaient les auteurs de la proposition, cette tactique ne semble pas déboucher sur des résultats positifs.

La rencontre de Muri a en effet démontré que la Commission "acceptait" la réduction de la liste de dérogations mais n'était pas prête à faire de réelles concessions en matière de mécanisme de décisions commun.

La dernière réunion du Conseil "Affaires générales" du 12 novembre n'a rien apporté de vraiment nouveau à cet égard sinon tout de même un point essentiel : la position dure de la Commission sur les mécanismes de décision paraît - pour la première fois à ma connaissance - entérinée par le Conseil, comme semble le souligner la présence du Président de Michelis aux côtés du Président Delors lors de la conférence de presse.

Cette réunion du Conseil des Communautés européennes me paraît avoir deux conséquences immédiates :

- i) les paramètres de la "percée politique" envisagée pour décembre semblent fixés : elle devrait visiblement servir à faire entériner par les Ministres de l'AELE l'offre institutionnelle communautaire;
- ii) nous ne devons plus attendre grand chose de l'action des Etats membres des CE sur le dossier institutionnel. Les partisans d'une solution plus équilibrée ne seront jamais assez nombreux pour renverser le cours des choses. L'action décidée du Royaume Uni apparaît plutôt aller à fins contraires à raison de l'isolement de ce pays au sein des CE.
- c) Les propositions faites par la Communauté le 13 novembre dans le domaine agricole changent la nature et la portée de la négociation sur un Espace Economique Européen. A ma

connaissance, la Délégation suisse ne dispose pas d'un mandat pour négocier un volet agricole d'une telle ampleur, lequel s'ajouterait à la négociation agricole de l'Uruguay Round;

- d) enfin, les "flanking policies" paraissent être les grandes oubliées de cette négociation alors que nous en avons fait un des arguments principaux de l'engagement de la Suisse dans cette négociation .

## 2. L'évolution de la position des pays de l'AELE

Au cours de nombreux contacts, j'ai tenté ces jours passés de déterminer quelle pourrait être l'attitude des différents pays de l'AELE ces prochaines semaines à la lumière de l'évolution récente. On peut, me semble-t-il en dire aujourd'hui ce qui suit :

- sur le plan institutionnel, on peut à mon avis tenir pour acquis que les pays nordiques sont pratiquement prêts à accepter la position de la Communauté telle qu'adoptée à l'occasion du Conseil des Ministres du 12 novembre. Mes collègues norvégiens et finlandais, notamment, ont été assez clairs à cet égard. L'engagement personnel de M. Delors en faveur du processus et le "droit d'évocation" leur paraissent des développements très positifs.

La définition de la "bottom-line" institutionnelle des pays de l'AELE telle qu'envisagée dans la dernière phrase de la proposition au Conseil fédéral du 29 octobre se présente donc assez mal pour la Suisse.

- pour ce qui est du dossier agricole, les Autrichiens ont été les plus nets. Pour mon collègue autrichien, les propositions communautaires reviennent à proposer le plein accès au marché autrichien pour les produits communautaires mais sans offrir un réel accès réciproque aux produits autrichiens sur le marché communautaire (les mécanismes de





- le semestre de présidence autrichien nous libérera de "l'entrave" de la présidence, mais elle ne nous fera perdre la maîtrise du processus - et le droit de parole - dont nous disposons aujourd'hui.

Dans ces circonstances, il nous paraît que la réunion du HLNG de la semaine du 19 novembre devrait être utilisée par la Suisse afin d'effectuer une ultime tentative de redresser la situation à l'intérieur de l'AELE et avec la Communauté, à la fois sur le plan institutionnel et sur le plan agricole comme d'ailleurs dans le domaine des politiques d'accompagnement.

Si, à l'issue de cet effort, nous devions aboutir à la "conviction intime"

- a) que la percée politique - et la Réunion ministérielle qui l'entérinera - sera fondée sur les positions actuelles de la Commission en matière institutionnelle et agricole;
- b) que les pays de l'AELE ne sont pas prêts à s'engager collectivement et avec force pour obtenir une amélioration de l'offre communautaire;

nous nous trouverions alors dans le cas d'application du Chapitre 3 de la proposition au Conseil fédéral du 29 octobre:

"Si les conditions juridiques et institutionnelles telles que décrites sous point III ne devaient pas être remplies, les possibilités suivantes sont théoriquement ouvertes:


- a. refus de conclure le traité;
- b. viser un traité moins ambitieux
- en retirant entièrement ou partiellement l'offre sur le remplacement des exceptions permanentes par d'autres mesures et en limitant l'acquis communautaire pertinent

- en refusant des solutions institutionnelles qui impliquent un transfert de compétence du Parlement vers le Conseil fédéral ou le Conseil de l'EEE".

Une telle décision devrait être communiquée à nos partenaires (AELE et Communauté) durant la semaine du 19 novembre. Il paraît en effet essentiel que la crise - si elle est inévitable - n'intervienne pas au niveau ministériel mais à celui des Hauts fonctionnaires.

C'est ainsi que nous pourrions préserver un minimum de sérénité au climat politique interne de la Suisse. Un tel climat me paraît indispensable pour que, au cours des prochains mois, s'engage dans de bonnes conditions le seul débat vrai européen de ce pays: celui de son éventuelle adhésion aux Communautés européennes.

LE CHEF DE LA DELEGATION



William Rossier